

|  |
| --- |
| **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ERADICATION DE LA CAVAM.**Montreuil le mardi 04 Février 2020*Siège de la FNIC, salle CARASSO*De 08h30 à 14h30 |

**PARTICIPANTS :**

-Evelyne GARRAUD ASAVA

-Pierre SCARRONE ASAVA

-Mac CREGUT CENTAURE

-Richard GIRAUD CAPER NORD ISERE

-Didier POCIELLO CERADER 47

-Jean-Marc SEGUREL CERADER 24

-Bernard VIGNALS CERADER 47

-Alain GUERET UL CGT MORCENX

 **Excusés** : Martine FROMONT et Jean-Michel DESPRES (CAPER THIANT, Georges ARNAUDEAU (Allo Amiante).

 A noter qu’Alain LEROY (Allo Amiante) n’est plus membre de la commission.

**SUJETS ABORDES :**

**-Présentation page Facebook de la CAVAM :**

Marc CREGUT revient sur les avantages pour notre coordination de disposer d’un tel outil et incite les uns et les autres à l’utiliser.

-Page 1/4-

Il précise que le blog tenu par Georges ARNAUDEAU perdure tant que la montée en charge de Facebook est en cours.

**-Redéfinition des missions de la commission :**

 Si le PPEA reste le grand projet que la CAVAM porte et pour lequel elle continuera de ne pas ménager ses efforts, force est de reconnaître que la commission est actuellement plus orientée vers l’aspect prévention. Ses membres ont fait le constat qu’en la matière nous étions beaucoup plus en phase avec le terrain et avec les préoccupations quotidiennes des associations, et que nous étions mieux en capacité de leur apporter des éléments susceptibles de les aider.

 Dès lors, nous avons considéré que l’appellation de notre commission reflétait mal son contenu. En conséquence nous soumettons à l’accord du bureau la nouvelle dénomination suivante : **Commission Prévention Eradication**.

**-Point sur la situation d’INERTAM et du Projet de Pilote de BERGERAC.**

**1/INERTAM** :

Si l’on en croit les déclarations du PDG d’Europlasma, Jérôme Garnache-Creuillot *(la Tribune de Bordeaux le 15/01/2020*) :

-Morcenx doit être considéré comme un site pilote, étant aujourd’hui la seule usine au monde capable de détruire totalement l’amiante.

-Europlasma devra être capable de financer des unités d’inertage capables de traiter plus de 50 000 tonnes par an.

-Europlasma souhaite s’associer en tant que fournisseur de solutions à de grands groupes qui stockent beaucoup de déchets et qui ont déjà des sites en France.

-Europlasma aurait dix ans d’avance sur tous ses concurrents dans le monde.

-La remise en service de l’usine de Morcenx est prévue pour le 1er semestre 2020. Une nouvelle zone de stockage de plus de 8000 m2 et un four additionnel devraient être déployés à partir du second trimestre 2020.

 Si l’ensemble de ces informations vont dans le sens de notre souhait, à savoir l’éradication de l’amiante, on ne peut que regretter que ce que l’on craignait risque de se produire, à savoir la mainmise totale du secteur privé sur cette manne financière. Par ailleurs, dans les propos du PDG d’Europlasma il est beaucoup question du monde mais peu de la France en particulier : les normes environnementales et sociales y seraient-elles trop élevées ?

-Page 2/4-

 Espérons que 2025, date à laquelle la quantité de déchets amiantés enfouis devrait être réduite de 50%, sera suffisamment incitative pour qu’enfin l’Etat se préoccupe de l’affaire en favorisant les techniques d’éradication et y mette enfin son grain de sel afin, pour le moins, de règlementer le secteur.

**2/Point sur le projet Pilote de BERGERAC :**

 Même si le pilote d’éradication n’est pas encore opérationnel industriellement, la démarche qui a été celle adoptée dans ce cas de figure est plus proche de nos aspirations. Impulsé par le CERADER 24, dont il faut une nouvelle fois saluer l’engagement et la pugnacité, ce projet a su fédérer les énergies pour aboutir au résultat positif que l’on sait concernant l’étude de faisabilité technique, industrielle et économique. Le prochain cap à franchir, ainsi que l’a expliqué Jean-Marc SEGUREL, est celui de la reconnaissance législative de ce type d’inertage, seuls l’enfouissement et la torche à plasma étant reconnus à ce jour.

 Jean-Marc fixe à deux ans le temps qu’il faudra pour que la loi soit mise en conformité, puis viendra le temps des éventuels investisseurs. A suivre…..

**Conception de fiches d’aide aux associations concernant la conduite à tenir dans les cas de découverte de dépôts de déchets amiantés ou supposé l’être (dépôts sauvage ou chez un particulier) et en cas de travaux sur des immeubles construits antérieurement avant 1997, travaux effectués en irrespect des règles relatives à l’amiante:**

 A l’issue de notre précédente réunion, à laquelle François LAFFORGUE (TTLA) participait, ce dernier, à notre demande, nous a fait parvenir un dossier reprenant les interlocuteurs à aviser dans les différents cas, les références juridiques à leur opposer, des modèles de lettres à utiliser, ainsi que des éléments sur la réglementation en matière de déchets toxiques et en particulier de l’amiante

 Le travail de la commission, lors de la présente réunion, a été de mettre sous forme de fiches l’ensemble de ces éléments afin d’en faciliter l’utilisation par nos associations. Des correctifs et des éléments complémentaires ont été apportés par les membres de la commission à l’issue d’un travail méticuleux de relecture qui permit de faire émerger de nombreuses questions, auxquelles nous nous sommes efforcés d’apporter des réponses de nature à améliorer la compréhension des différentes procédures. Le tout va être mis en forme, soumis à une dernière lecture des membres de la commission puis adressé au bureau pour validation.

-Page 3/4-

 Devant la complexité des choses, il a été décidé d’apporter aux associations une sorte de *« service après-vente ».* Six camarades vont être chargés chacun du suivi de 4 associations afin de s’assurer de la bonne prise en compte de ces fiches, de leur réelle utilité et de leur compréhension. Ils seront le référent « prévention / éradication » des associations qu’ils auront en « portefeuille » et répondront aux questions éventuelles soulevées. De leur côté, les associations seront de nouveau incitées à désigner un responsable « prévention / éradication » qui sera notre interlocuteur en la matière.

La réunion s’est terminée à 14h30 et Marc CREGUT qui est, rappelons-le le photographe officiel de la commission, a pris une photo de groupe, rituel désormais incontournable de nos réunions et preuve, pour l’histoire, de notre présence assidue à ces réunions.

Le pilote de commission.

Alain GUERET

-Page 4/4-